



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4582

Lyon 5e - Cession par la Ville de Lyon au profit de Monsieur Pierre-Loïc CORNUT et de Madame Muriel POLI de la parcelle AL110, sis 35 bis montée du chemin Neuf - EI 05240 - n°inventaire 05240T001

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4582 - LYON 5E - CESSION PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE MONSIEUR PIERRE-LOÏC CORNUT ET DE MADAME MURIEL POLI DE LA PARCELLE AL110, SIS 35 BIS MONTEE DU CHEMIN NEUF - EI 05240 - N°INVENTAIRE 05240T001 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un terrain non bâti cadastré AL 110, sis 35 bis montée du chemin Neuf à Lyon 5^{ème} suite à l'acquisition d'une parcelle de plus grande étendue à la Compagnie des Chemins de Fer par acte du 12 décembre 1878. La parcelle AL 110, d'une superficie de 115 m², est un terrain nu arboré et végétalisé par une haie située le long de la montée du chemin Neuf. Cette parcelle est clôturée et accessible par l'allée du 35 de ladite montée. Ce terrain est inscrit au Plan de sauvegarde et de mise en valeur du Vieux Lyon et est grevé d'un espace boisé classé au PLU et au futur PLUh. La constructibilité de la parcelle AL 110 est nulle. Ce bien n'a jamais reçu d'affectation publique et relève du domaine privé de la ville.

Monsieur Pierre-Loïc CORNUT et Madame Muriel POLI, propriétaires des parcelles voisines AL 108, 171 et 49 sises 35 montée du chemin Neuf, ont sollicité la Ville de Lyon quant à l'acquisition du terrain précité.

La Ville de Lyon, n'ayant pas d'intérêt particulier à conserver ledit bien, il vous est proposé de répondre favorablement à cette demande et d'approuver la cession de la parcelle AL 110 à Monsieur CORNUT et Madame POLI au prix de 10 000 €. Les frais notariés sont à la charge des acquéreurs.

Il est précisé que ces conditions sont conformes à l'avis n° 2019-385V61 en date du 04 février 2019 rendu par France Domaine.

Vu le projet de compromis de vente ;

Vu l'avis n° 2019-385V61 du 04 février 2019 de France Domaine ;

Vu l'avis favorable en date du 14 février 2019 de Madame la Maire du 5^{ème} arrondissement ;

Vu l'avis du Conseil **du 5^e arrondissement** ;

Ouï l'avis de la commission **immobilier - bâtiments** ;

DELIBERE

- 1- La cession par la Ville de Lyon de la parcelle cadastrée AL 110, sise 35 bis montée du chemin Neuf à Lyon 5^{ème} au profit de Monsieur Pierre-Loïc CORNUT et de Madame Muriel POLI, pour un montant de 10 000 €, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer le compromis de vente, l'acte authentique et tout document y afférent.
- 3- La prévision de la recette sera inscrite au budget de la Ville de Lyon et imputée à la nature comptable 024, fonction 01, de l'opération FONCESSI, du programme foncier VDL.
- 4- La réalisation de la recette sera imputée à la nature comptable 775, fonction 01, de l'opération FONCESSI, du programme FONCIERVDL.
- 5- La sortie du bien du patrimoine de la Ville de Lyon sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M14 :

N° d'inventaire	Désignation	Superficie cédée m ²	Superficie totale EI m ²	Compte nature	Montant €
05240T001	Terrain (parcelle AL 110)	115,00	143,00	2118	10 000,00

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nicole GAY